



# LA FEUILLE DE SAINTE-FOY

n°125 - Novembre 2021



## LE MOT DU MAIRE

### UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

Dans la poursuite du développement maîtrisé et harmonieux de notre commune, en séance du 10 mai 2021, le conseil municipal a décidé d'engager la dernière phase de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en 2013.

De 2015 à 2021 l'ensemble des zones à urbaniser a fait l'objet d'un permis d'aménager, ce qui a entraîné la construction de 242 logements dans cinq lotissements : Plein Sud, Les Vignes d'Othello, Les jardins de la Palenque, Le Clos Molinier, Le Clos de La Bourdette. Aujourd'hui il reste trois zones AUO à ouvrir à l'urbanisation dans les secteurs de Vianey, Molinier, Fréchin. Outre que cette prescription s'inscrit dans la logique du PLU, plusieurs autres considérations rendent nécessaires, dès à présent, le lancement de cette deuxième modification. Il y a une nouvelle loi (ALUR) qui pourrait rendre caduques les possibilités d'ouverture des zones AUO; il y a aussi la prise en compte du plan de protection des risques naturels (PPRN), approuvé postérieurement au PLU; le recensement des bâtiments agricoles autorisés à changer de destination, notamment pour favoriser le développement de l'activité touristique; le repérage des arbres remarquables... Ainsi notre PLU aura été rigoureusement suivi et mené à son terme sur une période de dix années, dans le respect de nos engagements, en conformité avec le plan d'aménagement de développement durable (PADD) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Penser l'aménagement de notre territoire, préserver notre environnement, développer les services de proximité et les équipements, sans impacter davantage les terres agricoles sont les véritables enjeux de la prochaine décennie, pour que l'on continue à vivre heureux à Sainte-Foy d'Aigrefeuille.

Le maire, Daniel RUFFAT

### REJET RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

La commune de **Sainte-Foy d'Aigrefeuille n'a pas été retenue** parmi les communes reconnues en **état de catastrophe naturelle** provoquée par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

- Arrêté interministériel n° NOR INTE2122515A -



### Dans ce numéro

- PLU enquête publique projet de modification n°2
- Travaux atelier municipal
- Entretien et renaturation des berges de la Saune
- Projet de réhabilitation du lac et de la rivière
- Valorisation de l'espace public
- Installation de « Canisacs »
- Rentrée scolaire
- Rentrée associative
- Animation marché de plein vent

### Agenda

#### Commémoration de l'armistice

**Judi 11 novembre 10h30**  
au monument aux morts

#### Marché des artisans

**Dimanche 14 novembre 10h-18h**  
organisé par Sainte-Foy Initiatives  
à la salle des fêtes

#### Bourse aux jouets et puériculture

**Dimanche 28 novembre 9h-17h**  
organisée par l'Association des Parents d'Elèves  
à la salle des fêtes

#### Loto

**Samedi 11 décembre 21h**  
organisé par le Lauragais Football Club  
à la salle des fêtes  
(sous réserve d'évolutions des conditions sanitaires)

Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Place de la mairie - 31570 - Tél. : 05 61 83 78 70 - fax : 05 61 83 70 46  
courriel : saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr  
site web : <http://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>



Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille

## PLAN LOCAL D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°2

Par arrêté en date du 11 octobre 2021 le maire de Sainte-Foy d'Aigrefeuille a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Les caractéristiques principales de la modification sont les suivantes :

- L'intégration du Plan de Prévention des Risques Naturels dans les règlements graphiques et écrits du PLU
- Le repérage des bâtiments agricoles pouvant changer de destination
- Le repérage des arbres remarquables à préserver
- La suppression des périmètres de protection agricole du règlement graphique
- L'ouverture à l'urbanisation des zones AU0
- La modification et l'adaptation du règlement écrit et du règlement graphique
- La modification et la création des emplacements réservés

**L'enquête se déroulera en mairie, du vendredi 5 novembre 2021 à 9h00 au lundi 6 décembre 2021 à 17h00.**

Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Madame ELTZNER Chantal, en qualité de commissaire enquêteur qui recevra le public :

- Mercredi 10 novembre 2021 de 13h30 à 16h00
- Vendredi 26 novembre 2021 de 14h30 à 17h30
- Lundi 6 décembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique soumis à l'enquête comprend :

- Le dossier de modification complété de l'évaluation environnementale
- Les avis des personnes publiques consultées
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,

Il sera consultable sur le site de la commune <https://mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>, en mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille aux jours et horaires suivants - mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, ainsi que sur un poste informatique au secrétariat de mairie, dans les mêmes horaires. Toute personne peut, sur sa demande adressée au maire, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Vous pourrez consigner vos appréciations, suggestions ou contre-propositions qui seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et accessibles sur le site de la commune :

- Soit sur le registre d'enquête papier
- Soit les adresser, avec la mention : objet : modification n°2 du PLU, par courrier à : Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille à l'attention de Madame ELTZNER Chantal commissaire enquêteur – Place de la mairie 31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille
- Soit par courrier électronique à [enquetepublique.mairie.sfa@gmail.com](mailto:enquetepublique.mairie.sfa@gmail.com)

Le commissaire enquêteur établira un rapport et les conclusions motivées qui seront ensuite tenus à la disposition du public dès leur réception à la mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille et consultables sur le site de la commune, ainsi qu' à la préfecture de la Haute-Garonne.

## NOUVEL ATELIER MUNICIPAL : LES TRAVAUX ONT COMMENCE



Les travaux du nouvel atelier municipal ont commencé début septembre, chemin de la Bergerie, après la zone d'activités.

Les entreprises retenues, réparties en **11 lots techniques**, suite à la dernière **commission d'appels d'offres et sur conseil de la maîtrise d'œuvre** l'ont été selon trois critères : 50% sur la valeur technique de l'offre, 40% sur le prix de prestation et 10% sur la démarche de développement durable. Début septembre, le conseil municipal a validé cette proposition, donnant le feu vert au début des travaux. Contrairement aux locaux actuels devenus bien trop exigus, ce nouvel atelier proposera une **superficie de 767 m<sup>2</sup>**. Ainsi, les équipes disposeront d'une surface de travail optimale pour les travaux du quotidien, mais également d'un espace de stockage suffisant pour les différents matériaux ou machines.

Les **premières phases des travaux** vont consister à la création du VRD (Voiries et Réseaux Divers), du gros œuvre, des charpentes et des menuiseries métalliques. Une fois le gros œuvre terminé, viendra le moment de commencer tous les travaux de second œuvre (isolation, électricité, plomberie,...).

## ENTRETIEN ET RENATURATION DES BERGES DE LA SAUNE



Le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) réalise en ce moment des **travaux de renaturation de la Saune à l'aval du lac**. Ces travaux consistent à « **retaluter** » les berges qui s'étaient effondrées et donner un **accès à la Saune lorsque les niveaux d'eau sont bas**. Des matériaux alluvionnaires (cailloux, galets) ont également été ajoutés dans le lit pour **stopper l'enfoncement de la rivière et apporter de la diversité au milieu**. Cet hiver des **arbres et arbustes vont être plantés** pour maintenir la berge.

## PROJET DE REHABILITATION DU LAC ET DE LA RIVIERE

Comme vous l'avez constaté, différents engins étaient présents autour du lac courant septembre. L'objectif était de réaliser des **prélèvements par carottage** afin de lancer une **étude géotechnique** complémentaire permettant d'analyser la composition des sols. De même, des **études hydrauliques** simulant **14 scénarii** relatif à l'écoulement des eaux en amont et en aval du lac ont été réalisées. L'ensemble de ces analyses ont été demandées par les différents organismes partenaires du projet. Avec cette dernière étape, tous les éléments techniques nécessaires à la constitution du dossier final sont réunis pour **clôturer l'avant-projet**.

Le prochain **Copil** (Comité de pilotage) organisé le 16 novembre par le SBHG avec l'ensemble des parties prenantes aura pour objectifs :

- Présentation de l'avant-projet et des résultats des études complémentaires (hydraulique, géotechnique, impacts)
- Validation de l'avant-projet
- Planning et avancement du projet

Ce rendez-vous marque un **tournant majeur** dans notre projet et doit permettre de passer à l'étape suivante : appels d'offres délégué au SBHG dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, ...

Dès validation de l'avant-projet par le Copil, une **réunion publique** sera organisée afin d'expliquer aux saints-foyens la nouvelle configuration du site **en partenariat avec le SBHG**.



*SBHG : Syndicat du Bassin Hers Girou  
CCTdL : Communauté de Communes Terres du Lauragais  
SFA : Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille  
GAL : Groupe d'Action Locale  
Agence Eau : Agence de l'Eau Adour Garonne  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
OFB : Office Français de la Biodiversité*



Les différents acteurs du projet



## VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC



Les travaux de **valorisation de l'espace vert proche de l'église** ont commencé, dans l'optique d'y **créer un jardin public**. Une stagiaire en études supérieures « **aménagement paysager** » a imaginé les aménagements avec les élus et le responsable des services techniques.



## INSTALLATION DE CANISACS



Le « **CANISACS** » est un **distributeur de sac plastique recyclable**, solide et léger pour **faciliter le ramassage des déchets canins** par les propriétaires et ainsi éviter les dépôts des animaux dans les espaces verts ou sur les trottoirs.

Les agents des services techniques ont installé **deux distributeurs sur la commune** : dans le nouvel espace public proche de l'église et à l'entrée du parc Eugène-Maurice Fontanilles.

D'autres équipements de ce type seront prochainement installés sur divers secteurs de la commune.

**La propreté est l'affaire de tous**

## RENTREE SCOLAIRE

Effectifs	323
Maternelle	107
Elémentaire	216

Institutrices	Niveau	Effectifs
Anne MONTILLET et Myriam AUBERT	PS MS	29
Mélanie BERTIER	PS MS	30
Sandrine MORIN	MS GS	30
Karine GARDELLE DUCASSE et Bénédicte ARGOUD	GS CP	25
Myriam DELRIEU et Candy MALACAN	CP	26
Christel FOURNIOLS	CP CE1	25
Myriam AUBERT et Laurence CASBAS	CE1	27
Laurence DELMAS	CE1 CE2	25
Alexia BERTRAND et Julie SULMON	CE2	27
Candy MALACAN et Sarah SACREPAYE	CE2 CM1	25
Isabelle BRISSET BARATAUD	CM1	27
Valérie SATGE	CM2	27

- Les **effectifs** restent **quasiment stable** par rapport à l'an dernier
- Nous enregistrons un total de 11 départs en supplément des 37 CM2 ayant rejoints le collège, compensés par des arrivées
- Nous comptons **12 classes** : 4 de maternelle et 8 d'élémentaire (7 classes en double niveaux, 6 classes encadrées par un duo d'enseignantes et une classe avec un double niveau maternelle et élémentaire)
- Une **moyenne de 27 enfants par classe**
- **15 personnes** sont en charge des enfants sur les **temps périscolaires**. Les enfants sont toujours accueillis du matin 7h20 au soir 18h30 et le mercredi jusqu'à 12h30.
- Les **repas** sont toujours livrés par le **service de restauration du SICOVAL** chaque matin. En moyenne **290 repas** sont servis chaque jour.
- Des TAP (**Temps Activités Périscolaires**) sont proposés aux enfants qui ne vont pas en APC (**Activités Pédagogiques Complémentaires**). Cette année Madame BONAVENTURE, bénévole de l'association « lire et faire lire » intervient sur certains créneaux en supplément des nombreuses interventions de la médiathécaire Madame CALMETTES, notamment lors d'ateliers « jeux à la médiathèque ».
- Dès le mois de novembre des déplacements à la **médiathèque** seront mis en place sur les temps scolaires les mercredis.

## RENTREE ASSOCIATIVE

Le forum des associations s'est tenu dans le parc Eugène-Maurice Fontanilles le premier samedi de septembre. Les associations avaient répondu présentes à la proposition de la municipalité en animant cet événement : danses, musiques, ateliers, démonstrations sportives ... **Félicitations à tous les bénévoles.**

La reprise associative s'est déroulée dans un contexte quasi-normal malgré des contraintes sanitaires toujours contraignantes. Toutefois, les responsables associatifs continuent de déborder d'énergie afin de vous proposer des activités toujours aussi complètes et variées.

**Continuons à soutenir leurs actions et leur dévouement en les rejoignant.**

## ANIMATION MARCHÉ DE PLEIN VENT

Le 16 septembre dernier un premier **marché nocturne** a été organisé. Cette manifestation a connu un grand succès. Le groupe « A Rise To Kats », nous a régallé de morceaux bien connus de tous et a fait danser un bon nombre d'entre nous. Les commerçants présents étaient ravis de pouvoir nous proposer leurs produits à déguster. Les retours des Saints-Foyens positifs nous font réfléchir à **renouveler ce type d'évènement** au retour des beaux jours. Nous vous rappelons que le marché de plein vent est présent **tous les jeudis à partir de 15h, sur la place de la mairie**. Nous avons mis en place ce "marché de plein vent" suite à de nombreuses demandes des habitants. Actuellement nos marchands ambulants regrettent une baisse d'activité : continuons tous ensemble à **soutenir nos commerçants de proximité.**



## PLANNING RAMASSAGE DECHETS VERTS

16 - 23 et 30 novembre / 14 et 21 décembre

## HORAIRES TRAVAUX BRUYANTS

Jours ouvrables :

8h30-12h et de 14h30-19h30

Samedi :

9h-12h et de 15h-19h

Dimanche et jours fériés :

10h-12h et de 16h-18h

Pour les entrepreneurs, les travaux bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

HAMMAMI Alba 27/08/2021  
PRADAL Lexie 31/08/2021  
GELDER ROGER Romy 17/09/2021  
RIGAL Lilou 24/09/2021  
BOYER LENCINA Alba 04/10/2021  
ARPAILLANGE Léo 13/10/2021

### MARIAGES

DUBARRY Côme et DOS SANTOS Laura  
17/07/2021  
CHARTOUNI Laurent et REY Emmanuelle  
04/09/2021  
BENOIT Guillaume et CAMPAGNOLO Lucie  
09/10/2021